Réf. Farde e-Assemblées : 2737281

N° OJ : **109**

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/11/2026

Objet : Propreté publique.- Asbl Jeanneke-Pis.- Subside : 484,00 EUR

Le Conseil communal,

Considérant que les initiatives pour l'amélioration de la propreté publique et la responsabilisation du public au respect de la propreté publique en général sont nécessaires et aident à donner une image positive à la Ville ;

Considérant que l'asbl Jeanneke-Pis s'engage à organiser des actions de sensibilisation à la propreté publique pour lequel elle demande le soutien de la Ville de Bruxelles ;

Considérant que la Ville veut soutenir cette initiative par l'octroi d'un subside ;

Considérant qu'il est proposé d'octroyer un subside de 484,00 EUR à l'asbl Jeanneke-Pis ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer un subside de 484,00 EUR à l'article 87605/33202 du budget ordinaire 2026 à l'asbl Jeanneke-Pis pour des actions de sensibilisation à la propreté publique.

Annexes :